



Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance
(non soumise à l'obtention d'un permis de construire)

Document à remettre au Greffe municipal,

Route d'Echallens 1, 1417 Essertines-sur-Yverdon – greffe@essertines-sur-yverdon.ch – tél. 024 435 13 88

A. Renseignement généraux

Propriétaire(s)

Nom : MARCAIONE

Prénom : Philippe et Chantal

Parcelle : 551

Adresse : Ch. de la Répiaz 6b

Téléphone : 078 / 698.69.58

Mail : philippe.marcaione@gmail.com

B. Description de l'ouvrage

Piscine hors sol, démontable

Coût des travaux : /

C. Documents à fournir:

- Une copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage ;
- Plans, croquis, schémas, esquisses, prospectus ou photos de l'ouvrage projeté permettant une bonne compréhension du projet.

D. Signature et accords

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la présente demande. Il prend l'engagement formel d'exécuter les travaux conformément à la description, aux plans et croquis mentionnées ci-dessus.

Lieu : Epautheyres Date : 30.03.2025

Signature(s) : [Signatures]

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : / Date : /

Signature(s) : /

Par la présente, le(s) propriétaire(s) voisin(s) soussigné(s) confirment avoir pris connaissance des travaux projetés et donnent leur accord à leur réalisation.

Parcelle n°: 435 Nom et prénom: Pedroletti Anne Signature(s): [Signature]

Parcelle n°: 383 Nom et prénom: Roethlisberger Viviane Signature(s): [Signature]

Parcelle n°: 354 Nom et prénom: Huber Igor & F. Signature(s): [Signature]

Parcelle n°: 491 Nom et prénom: Muller André & S. Signature(s): [Signature]

E. Décision :

La Municipalité, dans sa séance du 07 avril 2025 a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance. Cette autorisation est **valable 12 mois** dès la délivrance de cette dernière.

Affichage au pilier public durant 30 jours,

Du 09.04 au 08.05 2025

Prix de l'autorisation : CHF 100.-

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Alexandre Gygax

Karin Racioppi